SYMEB, SYSFMAB, SYNAPIB, SYNTHASS

Déclaration sur la sécurité des soignants au CHU de Tengandogo

C'est avec une grande stupéfaction et indignation que nous avons appris l'agression ce samedi 12 novembre 2022 de quatre travailleurs au CHU de Tengandogo : un vigile, une fille de salle, une aide-soignante et une sage-femme d'État ont été agressés à l'arme blanche dans l'exercice de leur profession par un accompagnant d'une patiente malheureusement décédée.

Ces évènements viennent nous rappeler l'insécurité grandissante dans nos formations sanitaires avec la multiplication des actes d'agressions verbales et physiques envers les agents de santé. Nous avons encore en mémoire l'agression du personnel des urgences traumatologiques du CHU Yalgado Ouédraogo, celle de l'interne au CHU Sourô Sanou de Bobo et bien d'autres, parfois passées sous silence.

Tout en présentant nos condoléances à la famille de la défunte, nous condamnons fermement ces actes de violence ignobles. Nous témoignons notre solidarité, notre compassion et notre soutien aux agents blessés et à toute l'équipe soignante du CHU de Tengandogo. Nous voudrions rassurer les populations que l'hôpital reste un endroit où les agents de santé travaillent à sauver des vies, à soulager des douleurs, mais aussi à accompagner dans le cadre des soins palliatifs ; ce malgré des conditions de travail très difficiles.

Face à la persistance et la violence grandissante de ces agressions, il devient plus qu'urgent de trouver des solutions idoines pour ramener la sécurité afin de permettre aux agents de santé de travailler à soigner les burkinabè en toute sérénité. Nous ne pourrons pas continuer à prodiguer des soins en ayant la peur au ventre d'être agressés par un accompagnant mécontent. C'est pourquoi la F-Santé en appelle encore une fois de plus au sens élevé de responsabilité des citoyens du Burkina Faso afin d'éviter ces perturbations intolérables de la quiétude nécessaire pour la prise en charge de tous les patients, particulièrement dans le contexte sécuritaire actuel. De nombreux canaux existent à notre disposition en tant que citoyens pour exprimer nos désaccords et griefs et nous éviter de nous faire justice nous-mêmes.

Nous appelons les responsables des formations sanitaires et le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique à prendre toutes les dispositions nécessaires pour y assurer la sécurité, notamment par :

- la réaffirmation de la détermination de tous les acteurs à poursuivre les auteurs d'actes délictueux et criminels dans nos structures ;

- l'arrêt de la stigmatisation des agents de santé qui sont rendus parfois responsables des défaillances du système de santé ;
- la mise en place d'une bonne politique de sécurité au sein des formations sanitaires avec le renforcement des services de sécurité en collaboration avec les services de police ;
- l'exigence d'un document d'identité pour l'accès aux services de santé avec le renforcement des contrôles de sécurité pour empêcher l'entrée d'armes ;
- l'application stricte du principe « un malade un accompagnant » ;
- la mise en place de systèmes de sécurité biométrique dans les salles de soins ;
- le renforcement des capacités de l'ensemble des agents de santé en communication hospitalière et accueil des patients ;
- la mise en place d'un système d'information et de sensibilisation des patients et des usagers sur leurs droits et leurs obligations dans les services de santé ;
- la création d'un service juridique et du contentieux avec l'instauration d'un numéro vert pour faciliter et enregistrer les plaintes des citoyens, la déclaration des actes de violence (document simple de déclaration, procédures) et permettre les démarches y relatives (convention-hôpital-police-justice).

Ces propositions qui avaient déjà été mises sur la table en 2017 doivent être examinées avec la plus grande attention pour nous éviter de vivre d'autres drames et d'entamer l'engagement des agents de santé dans les soins.

La multiplication de ces actes vient aussi rappeler au Ministre de la Santé et à tout le gouvernement qu'il est urgent de créer les conditions nécessaires à l'amélioration de la qualité des soins. Pour permettre aux hôpitaux et aux agents de santé de jouer pleinement leur rôle, le gouvernement doit vite s'engager pour :

- la mise aux normes en infrastructures et en ressources humaines des formations sanitaires, particulièrement les services d'urgences, sur le territoire national, conformément aux recommandations des états généraux des hôpitaux ;
- le rehaussement des plateaux techniques des hôpitaux avec des solutions durables et accessibles pour l'équipement des hôpitaux et la maintenance ces matériels et équipements biomédicaux à travers une réflexion holistique sur les modalités d'équipement par le partenariat public privé qui a montré des résultats encourageants dans certains hôpitaux ;

- la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle organisée par l'État avec l'implication des premiers acteurs que sont les agents de santé, pour permettre la prise en charge rapide des populations assurées aux urgences, sans prépaiement ;
- l'achèvement de la mise en œuvre de la réforme de la fonction publique hospitalière ;
- l'accompagnement conséquent de tous les acteurs concernés par la régulation des professions de santé (financement des activités régaliennes des différents ordres professionnels), la formation continue (syndicats, sociétés savantes, associations professionnelles) et l'accompagnement juridique des citoyens (instances ordinales, chaine judiciaire)

Toutes choses qui permettront aux acteurs de jouer pleinement leurs rôles en amont pour éviter les crises.

La F-Santé réitère sa solidarité et son soutien total au personnel de santé et suivra avec la plus grande attention les suites qui seront données à cette affaire.

Les agressions du personnel dans les services de santé doivent cesser. Par conséquent, la F-Santé se réserve le droit d'entreprendre toutes les actions nécessaires pour cela.

Ensemble mobilisons-nous pour la sécurité des soignants et pour la santé des populations !

Ouagadougou, le 13 Novembre 2022

*Pour le Syndicat des Médecins du Burkina (**SYMEB**)*

Le Secrétaire Général
TRAORE Salah Idriss S.

*Pour le Syndicat des Sages-Femmes, Maïeuticiens et Accoucheuses du Burkina (**SYSFMAB**)*

La Secrétaire Générale
KABORE / MANO Inès

*Pour le Syndicat National du Personnel Infirmier du Burkina (**SYNAPIB**)*

Le Secrétaire Général
OUEDRAOGO Pascal

*Pour le Syndicat des Travailleurs de d'Administration Hospitalière et des Services de Santé (**SYNTAHSS**)*

Le Secrétaire Général
HEMA O. Djakaridja